



MANDATURE 2020-2026

FEUILLE DE ROUTE

-

PATRICK BOULIER

JUILLET 2020

PREAMBULE

Plus de quinze ans après sa naissance, la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime entame un nouveau mandat.

Collectivité du quotidien, elle rend chaque jour, avec efficacité, des services de proximité indispensables à la qualité de vie de nos habitants.

Collectivité de projet, elle fédère et facilite pour structurer le développement et l'attractivité du territoire.

Collectivité d'avenir, elle a, depuis plus de 10 ans, amorcé les grandes transitions qui doivent désormais s'accélérer.

Renouvelé, le Conseil communautaire aborde une période inédite, marquée non seulement par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, mais aussi par des maux plus profonds qui requièrent une **action publique concertée et efficace pour faire face à l'urgence climatique et sociale**.

Respectueuse des communes qui la constituent et de la fonction centrale des Maires, revendiquant le rôle moteur de la ville de Dieppe sur tout le bassin de vie, consciente que l'unité au-delà des clivages profite à tous, l'Agglo doit réaffirmer sa plus-value pour prétendre à son statut légitime de pôle régional d'équilibre.

Trois axes doivent aujourd'hui concentrer nos efforts et guider la politique intercommunale :

- développer l'attractivité du territoire,
- renforcer la qualité de vie sur le territoire,
- inventer la transition numérique, écologique et solidaire du territoire.

AXE 1 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

La crise sans précédent que nous traversons nous oblige à repenser et à recentrer la stratégie de l'agglomération. Il est nécessaire d'intégrer une **politique de relance globale** pour minimiser les effets de la dépression économique et recentrer sa **stratégie de développement local** afin d'assurer la **création durable de richesses sur le territoire**.

→ ACCOMPAGNER LA RESILIENCE ECONOMIQUE ←

*Chef de file territorial sur le développement économique, l'agglomération doit prendre sa part et toute sa place dans la relance en tenant compte de l'organisation des acteurs et, dans une perspective à plus long terme, en créant les conditions de contrepartie territoriale des acteurs, pour un **territoire résilient et durable**.*

➤ Positionner Dieppe-Maritime comme un accélérateur des politiques de relance

Contributrice et relai des dispositifs de relance économique portés par la Région Normandie, l'agglomération joue un rôle central dans la concertation des acteurs. Afin de permettre un suivi fin du tissu local, **la création d'un guichet unique** permettrait de centraliser et de transmettre les informations, d'identifier les bénéficiaires et de coordonner l'action publique inhérente à la relance.



➤ Poursuivre et amplifier la dynamique de grappes d'entreprises

Depuis plus de dix ans, sous l'impulsion de l'agglomération, les acteurs économiques du territoire se sont structurés en grappes d'entreprises. Ce **cadre collaboratif** a fait ses preuves et apparaît comme un **levier fort de la résilience économique** du territoire. Afin de renforcer cet ancrage local il convient de poursuivre cette dynamique en soutenant les grappes existantes (Dieppe Meca Energie, Vialog, Dieppe Naval, Dieppe Digital) et en initiant de nouveaux regroupements (culture, tourisme, ESS...).



➤ Mettre en œuvre une Responsabilité Territoriale de l'Entreprise (RTE)

La nécessité d'une relance publique fait l'unanimité et les aléas de la vie économique montrent qu'**une contrepartie à ces aides est nécessaire**. Aussi, par l'intermédiaire des grappes, sur le modèle de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), l'agglomération peut **coconstruire avec les acteurs un mécanisme de Responsabilité Territoriale de l'Entreprise (RTE)**. Il s'agit d'ancrer les actions des entreprises locales afin de mener des actions environnementales et sociales qui profitent directement au territoire et à ses habitants. Cela amène à créer un label afin de promouvoir les bonnes pratiques et de mettre en valeur les productions locales (« **made in Dieppe-Normandie** »).

→ ENGAGER UNE STRATEGIE ECONOMIQUE FONCIERE ET IMMOBILIERE ←

L'aménagement du territoire est le premier levier du développement territorial. Les disponibilités foncières et immobilières à vocation économique sont un atout qu'il convient de préserver et d'amplifier dans un contexte de relocalisation d'activités, de post-Brexit, de consolidation du lien du transmanche et de modification des modes vie suite à la crise Covid.

➤ Développer les disponibilités foncières

Le développement d'Eurochannel III, à proximité du port transmanche, est une priorité



et il est nécessaire d'envisager en complément du parc d'activité régional une stratégie de collaboration intercommunautaire. Au-delà de la **quantité de foncier disponible**, **l'aspect qualitatif des zones d'activités** (voirie, équipements...) permettra d'en augmenter considérablement l'attractivité. Il convient de préparer une stratégie de prospection exogène mais aussi de mettre en œuvre des conditions d'accueil qui

permettent de choisir les entreprises souhaitant s'implanter (critères environnementaux et sociaux).

➤ Consolider l'offre immobilière à vocation économique

L'agglomération possède une pépinière et deux hôtels d'entreprises. Ce patrimoine immobilier nécessite d'être rénové et mis à niveau afin de garantir un **accueil qualitatif des entreprises** demandeuses. Une stratégie globale doit être mise en œuvre afin de renforcer cette offre et de la rendre compatible avec les nouveaux modes de travail.

➤ Coordonner le déploiement de tiers-lieux sur le territoire

Les tiers-lieux permettent de **développer le travail collaboratif** par secteur d'activité. Afin de **mailler le territoire** il est nécessaire d'identifier l'ensemble des lieux existants (NES, Atelier 13, projet REX...) et aussi de faire émerger de nouveaux lieux correspondants aux besoins des résidents. Les bureaux partagés et **espaces de coworking** sont les premiers maillons de cette stratégie, il convient également de renforcer ou de faire émerger des tiers-lieux orientés sur les thématiques de l'environnement, de l'alimentation, du portuaire et de l'action sociale. Ce plan de déploiement doit **coordonner les initiatives privées, publiques et parapubliques**.



→ ASSEOIR LA DESTINATION DIEPPE-NORMANDIE ←

Territoire authentique, Dieppe-Maritime est une destination touristique et un lieu de résidences secondaires qu'il convient de préserver et de promouvoir.

➤ Ancrer Dieppe comme une destination en Normandie

Une politique de communication et de promotion a été lancée et doit être renforcée afin d'**augmenter la notoriété** du territoire en collaboration avec les acteurs touristiques départementaux et régionaux. Il s'agit de faire exister la région dieppoise comme une **destination incontournable en Normandie** (Deuxième région la plus connue au monde et une des principales destinations nationales).



➤ Affirmer le rôle de l'outil « EPIC Office de Tourisme »

dieppe-NORMANDIE
TOURISME

Dans une perspective de relance l'Office de Tourisme a recalibré sa **politique de commercialisation** et de services aux acteurs touristiques du territoire. La mise en place d'une offre permettant de composer des séjours à la carte de durée variable (courts séjours) inclut cette saison des gratuités prises en charge par l'office de tourisme. Cette politique de commercialisation s'accompagne d'une mise en place d'une **centrale de réservation**.

➤ Consolider les événements de notoriété

Destination maritime et sportive (trail OXFAM, Terre de jeux 2024, Solitaire et grands événements nautiques...), **culturelle** (Académie Bach, Musicales de Normandie, festivals...) et **populaire** (Foire aux Harengs, Cerfs-volants...) le territoire présente nombre d'événements qui renforcent son image à l'échelle nationale et internationale. La continuité de l'action publique de **soutien de ces grands événements** nécessitera une politique concertée afin d'asseoir l'image du territoire.



AXE 2 : RENFORCER LA QUALITE DE VIE SUR LE TERRITOIRE

Forte d'un territoire préservé et d'un cadre naturel exceptionnel, l'agglomération doit continuer d'œuvrer pour renforcer la qualité de vie sur le bassin et ainsi conforter son attractivité résidentielle et touristique.

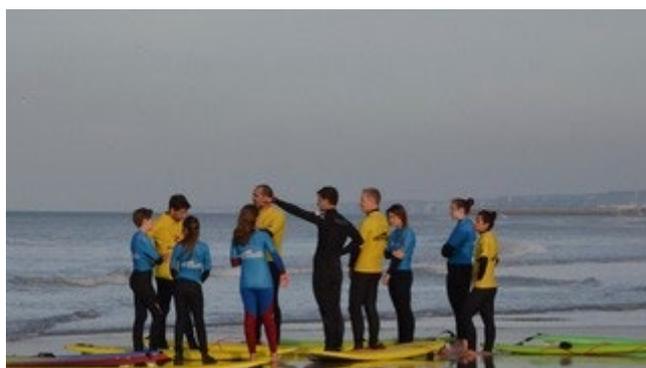
→ VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ←

➤ Faire de la mer et de la nature les marqueurs de l'identité territoriale

Au-delà des évènements valorisant le **cadre de vie** (voir ci-dessus), la **sauvegarde et la valorisation d'un territoire préservé** constitue une réponse aux **mutations des modes de vie** (néo-ruraux...). Une politique ambitieuse de **valorisation du littoral, des espaces naturels et de l'arrière-pays et de ses terroirs** permettra de conforter ces atouts identitaires du territoire.



➤ Développer l'offre d'activités nautiques et de plein-air



Les activités nautiques et de plein-air sont des atouts considérables qu'il faut renforcer, l'arrivée de **l'avenue verte à Dieppe**, les **nombreux chemins de randonnées** et les **évènements sportifs** (trail OXFAM, randonnées, bootcamp) doivent être mis en avant et soutenus afin d'ancrer ces activités de bien-être à l'image du territoire.

➤ Poursuivre et accentuer notre politique de protection de la nature et de la biodiversité

Face à l'urgence écologique, l'agglomération doit prendre sa part, **renforcer son action et soutenir l'ensemble des acteurs de la transition écologique et solidaire**. Fort des innovations environnementales portées par les acteurs, le territoire devra favoriser ces actions vertueuses (Sciences participatives sur le littoral et le recul du trait de côte, nettoyage des plages, gestion écologique des espaces verts, agriculture raisonnée...). A l'instar des rencontres de la biodiversité qui pourraient être pérennisées, il convient de mettre l'accent sur la **sensibilisation des citoyens**.



→ AMELIORER LE CADRE DE VIE ←

Se loger, se soigner, se divertir et se cultiver sont les éléments constitutifs du cadre de vie et les compétences mêmes des intercommunalités.

➤ Poursuivre une politique de l'habitat cohérente

Le **parcours résidentiel** (du premier logement aux établissements spécialisés) dicte la politique de l'habitat d'un territoire. Les outils concertés (PLH, OPAH-RU, PIG) sont indispensables pour mener ces actions. Ouverte en 2018, la **maison de la rénovation** est un axe important lié à la transition écologique et solidaire (voir ci-après).



➤ Consolider les équipements culturels et sportifs



Principal contributeur du SYDEMPAD, l'agglomération doit affirmer **l'enseignement artistique** comme un atout fort de la qualité de vie et par conséquent de l'attractivité du territoire. Au même titre, faire partie des 70 territoires nationaux disposant d'une **scène nationale**, est un privilège qu'il nous faut défendre et conforter. C'est également le cas pour notre patrimoine d'art et d'histoire (Château-Musée).

Disposant d'un **tissu associatif et sportif** pluridisciplinaire qui fait rayonner le territoire, l'agglomération doit désormais rationaliser **les grands équipements** et envisager l'émergence de nouveaux pôles structurants pour répondre à des besoins urgents (piscines) et favoriser l'excellence.



➤ Mener une politique de santé communautaire



Face à la désertification médicale, à l'évolution démographique, aux maux sociétaux, à la crise sanitaire, la mise en œuvre d'une **politique de santé à l'échelle du territoire** apparait comme une priorité. L'émergence d'un **pôle de santé** se traduit par la mise en réseau des professionnels, par un **maillage territorial** et l'ouverture de **nouvelles structures** (maison de santé, maison de l'adolescent...) et par une politique de **prévention** ambitieuse (sport-santé, lutte contre les addictions...).

→ ASSURER AU QUOTIDIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE ←

Véritables enjeux économiques, écologiques et sociaux, les services publics de proximité jouent un rôle central dans la cohésion territoriale.

➤ Accroître l'efficacité de la gestion des déchets

Au-delà de la gestion quotidienne de la collecte et du traitement des déchets, la recherche d'efficacité passe également par le **développement des aménagements** associés (mobilier urbain, points d'apport volontaire, déchetterie, quai de transfert...) et par la **prévention** et l'incitation à la réduction à la source par les usagers (PLPDMA).



➤ Collecter, traiter, distribuer et préserver la ressource en eau



Au 1^{er} janvier 2022 un nouveau contrat de **délégation du service public de l'eau et de l'assainissement** doit harmoniser le niveau de service sur l'ensemble du territoire. Au-delà de la protection de la ressource qui demeure un axe central, la sécurisation des ouvrages, l'efficacité des réseaux, l'amélioration des rendements, la modernisation des services aux usagers et une **approche sociale de la tarification** seront au cœur du contrat.

➤ Organiser les transports en commun et développer les mobilités douces

Fort d'un réseau de transports en commun (Deepmob) moderne, efficient et présentant des services au plus près des usagers (TAD), le territoire doit s'appuyer sur le délégataire de service public mais aussi sur le tissu d'acteurs pour **favoriser la mobilité des habitants et des visiteurs** en renforçant l'intermodalité et la place des **mobilités douces**. Cette question des mobilités intègre également les **équipements structurants** (liaisons routières et ferroviaires, parkings de délestage, navettes...) et documents stratégiques (PDC, PTU...) qui ouvrent de nouvelles pistes de développement territorial.



AXE 3 : INVENTER LA TRANSITION NUMERIQUE, ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

Alors que notre monde connaît des transformations sans précédent dans l'Histoire, dont l'émergence des technologies de l'information et du tout numérique concomitamment et la prise de conscience accrue de l'urgence écologique, il nous faut nous adapter localement à ces enjeux tout en réinventant le vivre ensemble.

→ FAVORISER UNE TRANSITION NUMERIQUE POUR TOUS ←

L'agglomération doit agir contre l'illectronisme et favoriser les liens intergénérationnels pour mieux diffuser les pratiques digitales au sein de la population. La stratégie de tiers-lieux évoquée plus haut doit permettre de faire émerger des lieux collaboratifs qui sont un levier fort de résorption de la fracture numérique.

➤ Finaliser la connectivité du territoire

Le déploiement de la fibre haut débit, la résorption des zones blanches de téléphonie et le déploiement du wifi territorial vont permettre d'**assurer pour tous un accès aux réseaux d'information et de communication**. Ces actions constituent des enjeux transversaux d'attractivité et de développement.



➤ Faire émerger une offre globale de formation digitale



Au-delà de la lutte contre l'illectronisme évoquée plus haut, l'agglomération doit favoriser **l'émergence sur le territoire de formations** ancrées dans le monde digital afin d'assurer une montée en compétence bénéfique pour l'ensemble des habitants et des acteurs économiques (Industrie, tourisme, commerce...).

➤ Créer les conditions de développement de projets locaux innovants

Un des rôles majeurs de l'agglomération est de créer le terreau fertile à l'innovation. Le déploiement de tiers-lieux et la structuration du tissu économique en grappes sont le socle d'un travail collaboratif permettant **l'émergence et l'implantation d'organisations innovantes** (associations, SCIC, SCOP, start-up...) intégrées aux écosystèmes régionaux et nationaux.

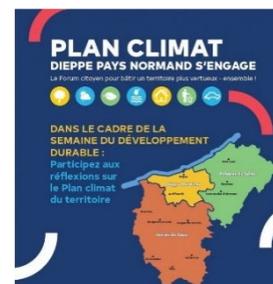


→ ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ←

Face à l'urgence environnementale, aux engagements internationaux, aux obligations réglementaires le projet de l'agglomération est conditionné à la réduction de l'empreinte carbone territoriale.

➤ Hiérarchiser et mettre en œuvre les actions du PCAET

Feuille de route de la lutte contre le dérèglement climatique et des actions de transition écologique, mené à l'échelle de Dieppe Pays Normand, le PCAET doit être déployé en associant l'ensemble des parties prenantes du territoire (acteurs économiques, agricoles, institutionnels, associatifs et citoyens).



➤ Développer un mix énergétique innovant et décarboné



Territoire d'énergies, Dieppe-Maritime doit favoriser l'émergence de **nouvelles sources d'énergie décarbonée** de pointe, à l'image du plan hydrogène de la Région Normandie, ainsi que le projet de ferme éolienne en mer et le développement d'unités de méthanisation (en lien avec le monde agricole).

➤ Accélérer la rénovation énergétique

Levier environnemental et économique **la maison de la rénovation** (première du département) doit amplifier son action qui apporte des réponses concrètes aux habitants quant à la **réduction de leurs factures énergétiques** et génère une **activité économique non délocalisable** (pour les artisans notamment). L'exemplarité de l'agglomération, des communes et de l'ensemble des acteurs publiques dans la gestion de leurs patrimoines est également un enjeu majeur pour accélérer la transition.



→ FAIRE DE DIEPPE-MARITIME UN TERRITOIRE 100% INCLUSIF ←

L'accélération des mutations sociétales, technologiques et environnementales peuvent être incomprises et brutales pour nos concitoyens, il nous faut veiller à n'exclure personne.

➤ Faire de l'accessibilité une priorité

L'**accessibilité pour tous** au travail, au logement, à la mobilité, aux services, aux loisirs est un énorme défi. La diversité des situations personnelles implique le **déploiement de solutions adaptées**, articulées avec l'ensemble des acteurs (PMR, FALC, Insertion par l'activité économique).



➤ Concrétiser la mise en œuvre d'un PLIE IV

Dispositif historique de l'agglomération, l'accompagnement individualisé des publics fragilisés sur le chemin de l'emploi le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** a fait ses preuves depuis quinze ans. Face à la crise il est **nécessaire de le poursuivre et de le renforcer** dans une logique collaborative avec l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique du territoire.



➤ Soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Générateur de richesses et d'emploi (10% de l'emploi salarié sur le territoire) le secteur de l'ESS est soutenu par l'agglomération. Son développement est un prérequis à la mise en œuvre d'un **territoire 100% inclusif**, un indicateur de **l'innovation sociale et environnementale** du territoire, mais aussi un outil de la **cohésion sociale**.



PERSPECTIVES

Covid, Brexit, révolution numérique, mutation sociale, santé, inclusion, urgence climatique et déclin de la biodiversité ... sont **les grands défis qui se présentent à nous** à l'aune de ce nouveau mandat.

Cette feuille de route se présente comme notre réponse locale à ces urgences globales. **Demain, ensemble, il nous faudra approfondir ces questions, réécrire et hiérarchiser notre projet de territoire et le décliner en actions concrètes.**

Face à la brutalité de la crise et aux baisses des dotations, qui n'ont épargné personne, notre communauté ne peut s'affranchir d'un **rassemblement le plus large possible**, non seulement au sein de notre territoire, mais également au-delà des frontières administratives dont, dans bien des domaines transversaux, la cohérence est déjà mise à mal.

Avec nos communautés voisines, Falaises du Talou et Terroir de Caux, au sein d'un **PETR fort**, nous devons désormais apporter des **réponses concertées et agiles** sur le développement économique et touristique, l'emploi, la mobilité, le développement durable et les grands équipements. Le SCOT a depuis longtemps démontré la pertinence de l'échelle du bassin de vie. C'est aujourd'hui un enjeu central pour affirmer la région dieppoise comme un pôle d'équilibre et attractif dans la grande Normandie.

La feuille de route que je vous propose est claire : **organiser la résilience économique du territoire, tracer le chemin de la transition, en ne laissant personne sur le bord de la route.**

PROJET D'ORGANISATION DES INSTANCES ET DE LA CONCERTATION

LE **PRESIDENT, autorité territoriale**, est assisté de vice-présidents auxquels il peut donner délégation pour l'exercice d'une partie de ses fonctions. LE **BUREAU COMMUNAUTAIRE** constitue l'un des trois organes de l'établissement public de coopération intercommunale, composé du Président et de l'ensemble des Vice-présidents, il sera réuni selon une fréquence mensuelle.

LE **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** est l'**organe délibérant** de l'EPCI, il est **composé de 46 conseillers communautaires**, il sera réuni à six reprises par an.

Composée de l'ensemble des maires des communes constitutrices de l'agglomération, LA **CONFERENCE DES MAIRES** sera réunie une fois par trimestre. Son rôle est consultatif.

Afin de redynamiser les commissions consultatives, **TROIS COMMISSIONS TRANSVERSALES** correspondant aux trois axes présentés dans ce projet seront mises en place, elles seront placées sous la responsabilité de conseillers communautaires, les conseillers municipaux pourront y siéger ainsi que les Vice-présidents assistés des services et de personnalités qualifiées en fonction des ordres du jour. Elles seront réunies selon une fréquence mensuelle.

